

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 novembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François, AUDOIN Fabrice, BARRAUD Stéphane, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie, PENASCAIS Sylvie et DEPRez Sabrina.

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de présents : 10  
 Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 40 et débute par la lecture du compte rendu du 20 octobre 2023 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

### I – DELIBERATIONS

#### Délibération n° 01 : Don d'un particulier à la commune

Le Maire explique au conseil avoir été sollicité par un habitant qui souhaite faire un don à la commune sans contrepartie. Il précise que ce don serait affecté à une partie du financement du mobilier dans le cadre de la réfection de l'office de la salle des fêtes.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le Maire à accepter ce don dans la mesure où l'habitant ne sollicite aucune contrepartie.

#### Délibération n° 02 : Plan de financement de l'extension du cimetière.

Le Maire présente aux conseillers les devis des deux entreprises, BERNARD TP et GATINEAU TP, sollicitées pour les travaux d'extension du cimetière. Il explique que ce sont les devis de l'entreprise BERNARD TP d'un montant de : Pour le lot 1 : 17629,70 € HT et pour le lot 2 : 39994,90 € HT soit un total de 57 624,60 € HT (69 149,52 € TTC) qui ont été retenus. Il présente ensuite le plan de financement de cette opération (voir ci-dessous).

LOTS			Montant HT	TVA	Montant TTC	Entreprises
TRAVAUX PREALABLE VRD - REMISE EN ETAT SOL	1		17 629,70 €	3 525,94 €	21 155,64 €	BERNARD TPGT
MACONNERIE CLOTURE	2		39 994,90 €	7 998,98 €	47 993,88 €	BERNARD TPGT
	<b>TOTAL</b>		<b>57 624,60 €</b>	<b>11 524,92 €</b>	<b>69 149,52 €</b>	
FINANCEMENT DE L'OPERATION		%	HT	TTC	Montant	
DETR		40,00%	23 049,84	27 659,81 €	27 659,81 €	
FOND DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL 79		40,00%	23 049,84	27 659,81 €	27 659,81 €	
Part financement communal/ EMPRUNT		20,00%	11 524,92	13 829,90 €	13 829,90 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>57 624,60 €</b>		<b>69 149,52 €</b>	

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le plan de financement de l'extension du cimetière.

## II – QUESTION DIVERSES

- a) Le maire présente aux conseillers le décret instaurant une prime de pouvoir d'achat pour les agents communaux et explique les modalités d'application et de calcul de cette prime. A l'unanimité, les conseillers autorisent le maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cette prime. Cela fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion du conseil.
- b) Suivant la disponibilité de ses membres, la prochaine réunion de la Commission Cimetière aura lieu le 08 décembre 2023 à 14h00.
- c) Un point est fait sur l'organisation des fêtes de Noël et sur le choix du film qui sera projeté à cette occasion.
- d) Le maire présente aux conseillers le devis de la prestation du traiteur à l'occasion des vœux de la municipalité prévus le 13 janvier 2024.
- e) Une réflexion est menée sur le prévisionnel des travaux de voirie pour 2024 et l'achat éventuel d'un terrain pour les travaux prévus allée des châtaigniers.
- f) Le maire informe les conseillers qu'il a reçu une lettre en recommandé avec accusé de réception qui lui a été adressée par M. David BOUCHET, Agent Technique de la commune qui demande sa mutation auprès de l'Agence Technique Territoriale du Mellois et Haut Val de Sèvre où sa candidature a été retenue.
- g) La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 26 janvier 2024 à 20h30

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance,  
Bernard GRANDIN



Le Maire,  
François GRASSWILL

